



## OFFICE DE TOURISME

### Règlement du jeu « Enquête : Vous êtes sur la bonne piste »

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'Office de Tourisme du Val d'Arly, dont le siège se situe au 147 rue du Mont-Blanc à Flumet (73590), organise une enquête policière avec la contribution de la Compagnie « En visite Simone » dans le cadre de « Festival d'Hiver » du 06 au 09 mars 2023 sur les domaines skiables du Val d'Arly.

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au jeu d'enquête est ouverte à tout le monde à partir de 7 ans. Une seule participation par personne est acceptée. Ce jeu est sans obligation d'achat. La participation est gratuite. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce jeu devait être modifié, reporté, écourté, interrompu ou annulé. L'Office de Tourisme du Val d'Arly se réserve le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

#### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer, les joueurs devront partir à la rencontre du douanier, nommé Horace, sur le domaine skiable afin qu'il leur donne les missions. Les participants devront ensuite trouver les points d'arrêts et résoudre les énigmes sur l'histoire du Val d'Arly et de la contrebande afin de démasquer le contrebandier, surnommé "Le Mulet". Ils devront ensuite faire leur rapport au douanier.

Un jeu bonus permettra de gagner un lot supplémentaire. Le but sera de trouver le poids du sac du contrebandier. Un bulletin sera à remplir avec les coordonnées et le résultat.

#### **ARTICLE 4 : DOTATION PARTICIPANTS**

Le gagnant recevra un panier garni de produits savoyards. En cas d'indisponibilité temporaire des lots prévus, les organisateurs se réservent le droit d'attente de réception des lots ou de doter le jeu-concours de lots de valeurs équivalentes. Le prix est à venir chercher au bureau de l'Office de Tourisme concerné. Les gagnants seront prévenus par téléphone portable afin de fixer une date pour venir chercher leurs lots.

#### **ARTICLE 5 : RÈGLES PARTICULIÈRES**

L'Office de Tourisme est autorisé à photographier et à filmer les participants au jeu d'enquête. Ces éléments pourront être transmis à la presse et/ ou intégrés à des documents produits par l'Office de Tourisme du Val d'Arly.

#### **ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Toute modification fera l'objet d'un dépôt aux bureaux de l'Office de Tourisme du Val d'Arly et sera consultable sur place ou sur le site internet : [www.valdarly-montblanc.com/theatre-dhiver](http://www.valdarly-montblanc.com/theatre-dhiver)

## **ARTICLE 7 : LES GAGNANTS**

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

## **ARTICLE 8 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

### - Objet du traitement

L'Office du tourisme du Val d'Arly, dont le siège est situé à 147 rue du Mont-Blanc – 73590 FLUMET, organise un jeu d'enquête (« *Vous êtes sur la bonne piste* ») et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son entreprise par le biais d'un jeu d'enquête.

### - Catégories de données

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Mail, Département

### - Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination de:

- Responsable Événementiel de l'Office de Tourisme du Val d'Arly
- Webmaster de l'Office de Tourisme du Val d'Arly
- Personnels des bureaux d'accueil du Val d'Arly

### - Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu sont conservées pour une durée d'une semaine, le temps d'attribuer le lot au gagnant.

### - Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique: [rgpd@valdarly-montblanc.com](mailto:rgpd@valdarly-montblanc.com)
- Contacter notre DPO par voie postale :  
Mme SOCQQUET-CLERC Clodine – Office de Tourisme  
1262 route du Col des Aravis – 73590 LA GIETTAZ

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.